ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cures

Question écrite n° 28618

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les résultats de l'étude scientifique menée par l'association française pour la recherche thermale. Selon cette dernière, les cures thermales pourraient jouer un rôle favorable après un cancer du sein. 251 femmes ont participé à cette étude scientifique menée dans trois stations de la région d'Auvergne. La moitié de ces femmes ont suivi une cure de 13 jours avec quatre soins hydrothermaux. Une cure peut donc aider à reprendre une vie normale après la maladie en améliorant le sommeil, en combattant la dépression ou encore en évitant les risques d'obésité. Chaque année en France, près de 50 000 femmes sont touchées par le cancer du sein. Ainsi il lui demande quelles mesures elle entend mettre en place afin de promouvoir la recherche thermale et la participation à ces cures.

Texte de la réponse

L'étude menée par l'association française pour la recherche thermale (en attente de publication dans European Journal of Cancer ; F. Kwiatkowski et al), avait pour objectif d'évaluer l'impact d'une cure thermale de 13 jours sur la qualité de vie à 1 an après la fin des traitements chez les patientes traitées pour un cancer du sein non métastatique. Les résultats de l'étude indiquent une amélioration significative de la qualité de vie après un an, en faveur du groupe ayant participé à la cure thermale (p=0.03). Cependant, cette différence s'estompe lorsque le suivi est prolongé au-delà de la première année (mesures à 18 mois et deux ans). Les résultats indiquent également une meilleure pratique d'une activité physique, une baisse de l'anxiété et une amélioration de l'humeur et du sommeil. Il est vraisemblable que les cures thermales permettent d'encadrer les patientes dans un environnement sécurisant pendant 2 semaines, et leur offrent la possibilité d'effectuer une convalescence avec éducation diététique et sanitaire en dehors des contraintes quotidiennes. Le facteur « soins de cure thermale », qui constitue la valeur ajoutée spécifique des centres de cure thermale, ne peut, toutefois pas être distingué des autres composantes de la cure tels qu'ils pourraient être fournis dans un cadre différent : activité physique encadrée, kinésithérapie, éducation diététique et dynamique de groupe. Actuellement, dans la littérature scientifique, seules 2 mesures post traitement ont démontré leur efficacité sur la récidive et la mortalité liée au cancer du sein : - l'activité physique (voir collection fiches repère de l'institut national du cancer - INCa - en date du 30 janvier 2012) ; - le contrôle du surpoids et de l'obésité (voir fiche repère INCa mise à jour au 1er janvier 2013). L'activité physique après le diagnostic de cancer permet une réduction du risque de mortalité globale de 41%, une réduction du risque de décès par cancer du sein de 34 % et une réduction du risque de récidive de 24%. Concernant le surpoids et l'obésité, les femmes obèses au moment du diagnostic de cancer du sein ont un risque majoré de 30 % de mortalité comparé aux femmes non obèses. Bien que l'activité physique et le contrôle du surpoids soient pris en considération dans l'étude de F. Kwiatkowski, il n'est pas possible d'individualiser l'intérêt du facteur spécifique « soins des cures thermales » par rapport au bénéfice démontré de ces deux points dans un autre contexte qu'un établissement thermal. Les limitations de cette étude et le fait que 50 % des patientes concernées ont refusé d'y participer nous incitent à considérer que l'intérêt des cures thermales reste à démontrer dans cette indication. L'auteur lui-même conclut son article en précisant que son

étude indique une piste, mais que celle-ci devra être confirmée par des études supplémentaires. L'évaluation du plan cancer 2 et l'élaboration du plan cancer 3 sont actuellement en cours, et les orientations du plan cancer 3 seront présentées officiellement par le Président de la République début 2014. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche participe activement à l'élaboration des mesures qui vont constituer le plan cancer 3. L'intérêt d'évaluer la valeur ajoutée des mesures à prendre après traitement d'un cancer seront discutées par le sous-groupe « vie pendant et après le cancer » et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche veillera à ce que la recherche thermale fasse l'objet d'un examen spécifique.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28618
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 juin 2013, page 5654
Réponse publiée au JO le : 17 septembre 2013, page 9703